

FINANCES
N°II.6c-IV/2021

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 AVRIL 2021

NOMBRE

de conseillers en exercice : 29
de présents ou représentés : 26
de votants : 26

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE DE LA ROCHE s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CARLIN Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le sept avril deux mille vingt et un.

OBJET :

Annexes budgétaires :
Fêtes et cérémonies

Etaient présents :

Mesdames Marianne AHKOUCH, Solange BARRAYA, Stéphanie CREMIEUX, Aude DE LAJUDIE, Virginie DI BENEDETTO, Maryline KALFA, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Christiane SCOTTO

Messieurs Daniel APOSTOLO, Francesco BRUZZESE, Jean-Jacques CARLIN, Christian CIFFREO, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Pierre MUSSO, Serge NICOLAÏ, Franck PEIRANO, Denis SARETTA, Hervé TETRON-PELLETIER, Daniel VILLAR, Daniel PHILIPPOT.

Nota, le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 23 avril 2021

Etaient représentés :

Mme Sonia BRUNO procuration de Mme DI BENEDETTO Virginie
Mme Leïla DRISS procuration à Franck PEIRANO
M. Sébastien GAROFOLO à M. Daniel PHILIPPOT

Que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 07 avril 2021

Etaient excusés :

Mesdames Michèle PALLANCA, Chantal RICOUR-CAMLITI
Monsieur Sébastien CARLETTO

Monsieur Jean-Jacques CARLIN constate que le quorum est atteint, plus du tiers des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Marianne AHKOUCH a été désignée pour remplir ces fonctions.

LE MAIRE,



J.J. CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II6cIV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



.../...

Le montant prévisionnel pour l'année 2021 s'élève à 24 000 euros.

Monsieur VILLAR propose d'inscrire un montant prévisionnel de 24 000 € pour l'ensemble des fêtes et cérémonies pour l'année 2021 conformément à la liste ci-dessous :

FETES ET CEREMONIES – ANNEE 2020

Fête de la Saint-André	3 500
Goûters de fin d'année	2 500
Village fleuri	1 500
Festín de la Saint-Grat	3 500
Kermesses des écoles	2 000
Achat de fleurs et récompenses	500
Animations culturelles	6 000
Fête des agents	4 500

TOTAL 24 000,00

Il convient donc de se prononcer sur le point sus-énoncé.

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité :

- **D'inscrire un montant prévisionnel de 24 000 € pour l'ensemble des fêtes et cérémonies pour l'année 2021 conformément à la liste ci-dessous :**

FETES ET CEREMONIES – ANNEE 2020

Fête de la Saint-André	3 500
Goûters de fin d'année	2 500
Village fleuri	1 500
Festín de la Saint-Grat	3 500
Kermesses des écoles	2 000
Achat de fleurs et récompenses	500
Animations culturelles	6 000
Fête des agents	4 500

TOTAL 24 000,00

Fait à Saint-André, les jours et mois que susdits.

LE MAIRE,


J.J. CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II6CIV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

